

TABLE
DU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA
COMMUNAUTÉ

ACTES ET INFORMATIONS

ANNÉE 1959



PARIS
IMPRIMERIE DES JOURNAUX OFFICIELS

26, RUE DESAIX, 26

—
1960

TABLEAU DE CONCORDANCE

des pages avec les numéros du « Journal officiel de la Communauté ».

ANNEE 1959

DATES DE LA PUBLICATION	NUMEROS	PAGES	DATES DE LA PUBLICATION	NUMEROS	PAGES
15 février 1959.....	1	1 à 12	15 août 1959.....	7	103 à 110
15 mars 1959.....	2	13 à 20	15 septembre 1959.....	8	111 à 114
15 avril 1959.....	3	21 à 32	15 octobre 1959.....	9	115 à 122
15 mai 1959.....	4	33 à 40	15 novembre 1959.....	10	123 à 126
15 juin 1959.....	5	41 à 94	15 décembre 1959.....	11	127 à 134
15 juillet 1959.....	6	95 à 102			

TABLE ANALYTIQUE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES, DECISIONS, INSTRUCTIONS

ABREVIATIONS

L.	= Loi.	Arr.	= Arrêté.	Add.	= Additif.
Ord.	= Ordonnance.	Déc.	= Décision.	Modif.	= Modificatif.
D.	= Décret.	Ins.	= Instruction.	Rectif.	= Rectificatif.

La date indiquée à la suite des documents est celle de la signature des textes.

ANNÉE 1959

A

- Accords internationaux.** — V. *Conventions internationales.*
- Affaires communes.**
Désignation des ministres. — D. 31 janv. 1959, p. 8.
- Affrètements.** — V. *Marine marchande.*
- Afrique.** — V. *Marine marchande.*
- Afrique équatoriale française.** — V. *Banque centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun.*
- Afrique occidentale française.** — V. *Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.*
- Afrique de l'Ouest.** — V. *Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.*
- Aide et coopération.** — V. *Santé publique (ministère).*
Aide et coopération dans les domaines économique, financier, culturel, social et technique et institution d'un comité interministériel. — D. n° 59-462 du 27 mars 1959, p. 28.
Comité interministériel pour l'aide et la coopération. — Composition. — D. n° 59-463 du 27 mars 1959, p. 30.
Fonds d'aide et de coopération. — Comité directeur. — Composition. — D. n° 59-464 du 27 mars 1959, p. 30.
Attributions du ministre d'Etat chargé de l'aide et de la coopération entre la République et les Etats membres de la Communauté. — D. n° 59-467 du 27 mars 1959, p. 30.
Financement des opérations d'aide et de coopération. — D. n° 59-887 du 25 juil. 1959, p. 107.
Missions permanentes. — Conditions d'organisation et de fonctionnement. — D. du 25 juil. 1959, p. 108.
- Armée.**
Défense. — Organisation unique de commandement. — D. du 9 fév. 1959, p. 9.

Maintien de l'ordre public dans les Etats. — Conditions d'emploi d'éléments de l'armée. — D. du 9 fév. 1959, p. 9.

Organisation et conditions de mise en œuvre de l'armée chargée de la défense de la Communauté. — D. du 14 avril 1959, p. 25.

Armes et munitions.

Régime des armes et des munitions. — D. du 10 oct. 1959, p. 116.

Assemblée unique des Communautés européennes. — V. *Conventions internationales.*

B

- Banque centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun.**
Régime de l'émission dans les Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun. — Ord. n° 59-492 du 4 avril 1959, p. 22.
Président du conseil d'administration de la banque. — Nomination. — Déc. du 28 juil. 1959, p. 105.
- Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.**
Régime de l'émission dans les Etats de l'Afrique de l'Ouest. — Ord. n° 59-491 du 4 avril 1959, p. 22.
Président du conseil d'administration de la banque. — Nomination. — Déc. du 28 juil. 1959, p. 105.
- Banque de Madagascar et des Comores.**
Régime de l'émission dans la République malgache et aux Comores. — Ord. n° 59-490 du 4 avril 1959, p. 22.
- Budget des institutions et services.**
Création d'un budget des institutions et services. — Déc. du 13 mars 1959, p. 16.
Budget des institutions et services de la Communauté pour l'année 1960 et contributions des Etats membres. — Déc. du 14 déc. 1959, p. 128.

C

Cacao. — V. *Produits d'outre-mer.*

Caisse nationale de prévoyance.

Fusion de la Caisse nationale d'assurance sur la vie et de la caisse nationale d'assurances en cas d'accidents. — D. n° 59-863 du 18 juil. 1959, p. 121.

Cameroun. — V. *Banque centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun.*

Centrafricaine (République).

Constitution du 16 février 1959, p. 46.

Premier conseiller du Haut commissaire. — Nomination. — Déc. du 8 oct. 1959, p. 118.

Cérémonies militaires.

Participation des autorités civiles dans les Etats membres de la Communauté d'Afrique et de Madagascar. — Déc. du 28 sept. 1959, p. 116.

Honneurs militaires à rendre aux autorités civiles dans les Etats membres de la Communauté en Afrique et à Madagascar. — Déc. du 28 sept. 1959, p. 117.

Cérémonies publiques.

Ordre des préséances. — Déc. du 9 fév. 1959, p. 10.

Changes. — V. *Exportations et importations.*

Citations.

Citation à l'ordre de la nation de M. Barthélémy Boganda, Président de la République centrafricaine, p. 33.

Comités. — V. *Madagascar. — Secrétariat général.*

Commerce extérieur. — V. *Exportations et importations.*

Commerce et industrie.

PRODUITS DE BASE

Politique économique. — Circulation entre les Etats membres de la Communauté des produits originaires et en provenance de ces Etats. — Déc. du 12 juin 1959, p. 44.

Comores. — V. *Banque de Madagascar et des Comores.*

Congo (République du).

Loi constitutionnelle n° 1 du 28 novembre 1958 portant organisation des pouvoirs de la République du Congo et déterminant les conditions de préparation et d'approbation des lois constitutionnelles de la République du Congo, p. 50.

Loi constitutionnelle n° 2 du 28 novembre 1958 fixant provisoirement à Brazzaville le siège de l'Assemblée législative et du gouvernement provisoire de la République du Congo, p. 51.

Loi constitutionnelle n° 3 du 16 février 1959 suspendant provisoirement l'application de l'article 2 de la loi constitutionnelle n° 1 du 28 novembre 1958, p. 51.

Loi constitutionnelle n° 4 du 20 février 1959 relative à l'Assemblée législative, p. 51.

Lois constitutionnelles n° 5 du 20 février 1959 relative au Gouvernement de la République, p. 52.

Loi constitutionnelle n° 6 du 20 février 1959 relative aux rapports entre les pouvoirs publics, p. 52.

Loi constitutionnelle n° 7 du 20 février 1959 relative à la mise en place des institutions, p. 53.

Loi constitutionnelle n° 8 du 18 août 1959 fixant le drapeau de la République du Congo, p. 122.

Loi constitutionnelle n° 9 du 3 novembre 1959 relative à la devise de la République du Congo, p. 133.

Loi constitutionnelle n° 10 du 21 novembre 1959 relative à l'hymne national de la République du Congo, p. 133.

Loi constitutionnelle n° 11 du 21 novembre 1959 relative à la présidence de la République du Congo, p. 133.

Premier conseiller du Haut commissaire. — Nomination. — Déc. du 15 juil. 1959, p. 105.

Centre d'études administratives et techniques supérieures à Brazzaville. — Création. — Déc. du 3 déc. 1959, p. 128.

Conseils supérieurs de l'aviation marchande et de la marine marchande.

Représentation des Etats d'Afrique et de Madagascar. — Déc. du 28 juil. 1959, p. 104.

Conseil constitutionnel. — V. *Domaine de l'Etat (Affectation d'immeuble).*

Conseil économique et social.

Représentation des Etats auprès du Conseil économique et social. — Déc. du 9 fév. 1959, p. 8.

Organisation du conseil. — D. n° 59-600 du 5 mai 1959, p. 38.

Liste des représentants des Etats africains et malgache, p. 125.

Conseil d'Etat.

Contentieux administratif de la Communauté. — Ord. n° 59-419 du 10 mars 1959, p. 15.

Conseil exécutif.

Loi organique. — Ord. n° 58-1254 du 19 déc. 1958, p. 5.

Membres de Gouvernement appelés à siéger au conseil exécutif :

— MM. Jacquinot et Lecourt, ministres d'Etat du Gouvernement de la République française. — Déc. du 30 avril 1959, p. 36 ;

— M. Frey, ministre de l'Information. — Déc. du 30 avril 1959, p. 36 ;

— M. Kone (Jean-Marie), vice-président du Gouvernement de la République soudanaise. — Déc. du 15 mai 1959, p. 36 ;

— M. Lecourt, ministre d'Etat. — Déc. du 16 juin 1959, p. 97. — Déc. du 20 août 1959, p. 112. — Déc. du 3 déc. 1959, p. 129 ;

— M. Jacquinot, ministre d'Etat. — Déc. du 8 sept. 1959, p. 112.

Indemnités allouées aux membres. — Déc. du 13 mars 1959, p. 17.

Lettres de convocation, p. 11, 19, 37, 46, 114, 131.

Communiqués (procès-verbal), p. 11, 19, 37, 99, 114, 131.

Consuls. — V. *Postes diplomatiques et consulaires.*

Constitution.

Préambule, art. 1^{er} et titre XII, p. 2.

Contentieux administratif. — V. *Conseil d'Etat.*

Conventions internationales.

ACCORDS COMMERCIAUX

Suprématie des traités et accords internationaux. — Définition. — Déc. du 14 avril 1959, p. 24.

ASSEMBLÉE UNIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Membres français de l'Assemblée unique des Communautés européennes. — Modalités de désignation. — D. n° 59-903 du 31 juil. 1959, p. 109.

Election des délégués. — Liste des membres, p. 110.

CONFÉRENCES INTERNATIONALES

Conférences et négociations internationales. — Conditions de participation des Etats d'Afrique et de Madagascar. — Déc. du 12 juin 1959, p. 43.

CONSEIL DE L'EUROPE

Membres français de l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe. — Modalités de désignation. — D. n° 59-904 du 31 juil. 1959, p. 109.

Election des délégués. — Liste des membres, p. 110.

Côte d'Ivoire (République de).

Constitution du 26 mars 1959, p. 53.

Haut commissaire. — Nomination. — Déc. du 20 juin 1959, p. 97.

Premier conseiller du haut commissaire. — Nomination. — Déc. du 14 nov. 1959, p. 129.

Centre d'enseignement supérieur à Abidjan. — Création. — Déc. du 31 juil. 1959, p. 104.

Centre d'enseignement supérieur d'Abidjan. — Organisation administrative. — Arr. du 11 sept. 1959, p. 113.

Liste des titres auxquels prépare le centre d'enseignement supérieur d'Abidjan pendant l'année 1959-1960. — Arr. du 24 nov. 1959, p. 130.

Cour arbitrale. — V. *Domaine de l'Etat (affectation d'immeuble).*

Loi organique. — Ord. n° 58-1256 du 19 décembre 1958, p. 6.

Président. — Nomination. — Déc. du 7 mars 1959, p. 16.

Juges. — Nomination. — Déc. du 7 mars 1959, p. 16.

Greffiers. — Nomination. — Déc. du 30 avril 1959, p. 37.

Indemnités allouées aux membres. — Déc. du 13 mars 1959, p. 17.

Fixation du siège. — Déc. du 15 sept. 1959, p. 112.

Organisation du greffe. — Déc. du 15 sept. 1959, p. 111.

Règlement de procédure de la Cour arbitrale. — Déc. du 10 oct. 1959, p. 118.

Règlement de la Cour arbitrale, p. 118.

D**Dahomey (République du).**

Constitution du 15 février 1959, p. 56.

Premier conseiller du haut commissaire. — Nomination. — Déc. du 20 juin 1959, p. 97.

Défense. — V. Armée.

Organisation unique de commandement. — Déc. du 9 fév. 1959, p. 9.

Exercice des compétences en matière de défense. — Déc. du 14 avril 1959, p. 25.

Principes généraux de l'action commune en matière de défense. — Déc. du 14 avril 1959, p. 25.

Création du « service de sécurité extérieure de la Communauté ». — Déc. du 14 mai 1959, p. 35.

Comités de défense. — Rôle, composition et attribution. — Déc. du 25 mai 1959, p. 42.

Développement (Programmes de). — V. Modernisation et équipement.**Devise. — V. Hymne, devise et drapeau.****Domaine de l'Etat.****AFFECTATION D'IMMEUBLE**

Conseil constitutionnel et cour arbitrale de la Communauté. — Attribution d'un immeuble. — Déc. du 13 juin 1959, p. 99.

Drapeau. — V. Hymne, devise et drapeau.**Droit de grâce. — V. Présidence de la Communauté.****E****Education nationale (Ministère).****ADMINISTRATION CENTRALE**

Constitution d'une direction de la coopération avec la Communauté et l'étranger. — D. n° 59-961 du 31 juil. 1959, p. 125.

Emblèmes. — V. Hymne, devise et drapeau.**Energie atomique. — V. Matières premières stratégiques.****Enseignement supérieur. — V. Côte d'Ivoire. — Sénégal.**

Organisation et développement de l'enseignement supérieur. — Déc. du 24 avril 1959, p. 34.

Régime de l'enseignement supérieur. — Déc. du 24 avril 1959, p. 34.

Centres d'enseignement organisés sur le territoire d'Etats de la Communauté. — Licence en droit. — Régimes des études et et des examens. — Arr. du 10 sept. 1959, p. 113.

Enseignement technique et professionnel.

Concours d'entrée aux grandes écoles et établissements délivrant des certificats de capacité technique. — Recul des limites d'âge. — D. n° 59-542 du 18 avril 1959, p. 38. — D. n° 59-1381 du 4 déc. 1959, p. 133.

Concours d'entrée aux écoles nationales supérieures des mines de Paris et de Saint-Etienne. — Recul des limites d'âge. — D. du 2 mai 1959, p. 38.

Etats d'Afrique. — V. Modernisation et équipement. — Postes diplomatiques et consulaires.**Etat d'exception.**

Proclamation de l'état d'exception par le Président de la Communauté. — Transfert de pouvoir dans une zone déterminée. — Déc. du 14 avril 1959, p. 25.

Etrangers.

Etablissement des étrangers. — Visa d'entrée. — Déc. du 14 avril 1959, p. 24.

Exequatur. — V. Postes diplomatiques et consulaires.**Exportations et importations.**

Régime des changes et du commerce extérieur. — Déc. du 12 juin 1959, p. 43.

F**Fêtes légales.**

Fêtes légales de la Communauté. — Fixation. — Déc. du 9 mars 1959, p. 16.

Finances et affaires économiques (Ministère).**AFFAIRES ÉCONOMIQUES D'OUTRE-MER (SERVICE DES)**

Questions économiques d'outre-mer. — Création d'un service au ministère des finances et des affaires économiques. — D. n° 59-813 du 4 juil. 1959, p. 125.

Attributions des secrétaires d'Etat auprès du ministre des finances et des affaires économiques. — D. n° 59-1324 du 17 nov. 1959, p. 132.

Attributions du secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures. — D. n° 59-1325 du 17 nov. 1959, p. 132.

Finances et impôts.

Politique financière. — Comptabilité publique, établissement du budget, fiscalité. — Déc. du 12 juin 1959, p. 44.

G**Gabon (République gabonaise).**

Constitution du 19 février 1959, p. 61.

Haut commissaire. — Nomination. — Déc. du 20 juin 1959, p. 97.

Premier conseiller du Haut commissaire. — Nomination. — Déc. du 22 sept. 1959, p. 117.

H**Hauts commissaires. — V. Présidence de la Communauté et dans les différents Etats de la Communauté.****Haute-Volta (République de la).**

Constitution, p. 64.

Titre de Président de la République de Haute-Volta conféré au président du conseil des ministres, chef de l'Etat. — L. n° 43-59 AL du 9 déc. 1959, p. 133.

Haut commissaire. — Nomination. — Déc. du 12 fév. 1959, p. 10.

Premier conseiller par intérim du Haut commissaire. — Nomination. — Déc. du 22 sept. 1959, p. 118.

Hymne, devise et drapeau.

Hymne, devise et drapeau de la Communauté. — Fixation. — Déc. du 9 fév. 1959, p. 9.

Drapeau. — Emblèmes. — Honneurs. — Déc. du 12 juin 1959, p. 1959, p. 45 (rectif., p. 117).

I**Impôts. — V. Finances et impôts.****J****Journal officiel de la Communauté.**

Création du *Journal officiel* de la Communauté. — Déc. du 9 fév. 1959, p. 10.

Justice (Contrôle).

Principes généraux du contrôle de la justice. — Définition. — Déc. du 12 juin 1959, p. 45.

Exercice du contrôle. — Conditions générales. — Déc. du 12 juin 1959, p. 45.

L

Langue officielle.

Langue officielle de la Communauté. — Définition. — Déc. du 9 fév. 1959, p. 8.

M

Madagascar (République malgache). — V. *Banque de Madagascar et des Comores. — Marine marchande. — Modernisation et équipement. — Postes diplomatiques et consulaires.*

Constitution du 29 avril 1959, p. 71.

COMITÉS

Comité d'action et de solidarité en faveur des victimes des cyclones du 22 fév au 28 mars 1959. — Création et composition. — Arr. du 1^{er} avril 1959, p. 30.

Comité de direction du comité de secours aux victimes des cyclones. — Composition. — Arr. du 1^{er} avril 1959, p. 31.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE TANANARIVE

Création d'un institut d'études malgaches et d'un institut d'études judiciaires malgache. — Arr. du 13 août 1959, p. 121.

Création d'un centre des œuvres universitaires à Tananarive. — Déc. du 3 déc. 1959, p. 129.

Marine marchande.

Organisation et contrôle des affrètements. — Ord. n° 59-438 du 4 avril 1959, p. 23.

Commission des phares. — Représentation des Etats maritimes d'Afrique et de Madagascar. — Déc. du 18 sep. 1959, p. 116.

Matières premières stratégiques.

Matières d'origine minérale, végétale ou animale. — Principes généraux. — Déc. du 14 avril 1959, p. 26.

Matières premières classées stratégiques. — Liste initiale. — Déc. du 14 avril 1959, p. 26.

Autorisation de recherche ou d'exploitation. — Régime particulier. — Déc. du 14 avril 1959, p. 26.

Mauritanie (République islamique).

Constitution du 22 mars 1959, p. 79.

Haut commissaire. — Nomination. — Déc. du 12 fév. 1959, p. 10.

Premier conseiller du haut commissaire. — Nomination. — Déc. du 14 nov. 1959, p. 129.

Minerais. — V. *Matières premières stratégiques.***Ministres-Conseillers.**

Etats membres de la Communauté. — Personnalités pouvant être nommées conseillers du Gouvernement. — Titre. — D. n° 59-667 du 27 mai 1959, p. 46.

Ministres-conseillers. — Nomination de MM. Félix Houphouët-Boigny, Philibert Tsiranana, Gabriel Lisette et Léopold-Sédar Senghor. — D. du 23 juil. 1959, p. 109.

Modernisation et équipement.

Exécution des programmes de développement. — Déc. du 12 juin 1959, p. 44.

Monnaie.

Définition et réglementation. — Déc. du 12 juin 1959, p. 43.

N

Nationalité.

Nationalité. — Définition. — Déc. du 9 fév. 1959, p. 9.

Examen des problèmes de nationalité et de citoyenneté. — Nomination du président du comité. — Déc. du 23 oct. 1959, p. 124 (*rectif.*, p. 129).

Niger (République du).

Constitution du 12 mars 1959, p. 68.

Premier conseiller du haut commissaire. — Nomination. — Déc. du 22 sep. 1959, p. 117.

O

Ordre public. — V. *Armée. — Etat d'exception.*

Organismes inter-étatiques.

Avis de publication des actes, p. 94.

P

Passeports.

Délivrance des passeports. — Conditions. — Déc. du 14 avril 1959, p. 24.

Phares (Commission des). — V. *Marine marchande.*

Premiers conseillers. — V. *Présidence de la Communauté et dans les différents Etats de la Communauté.*

Préséances (Ordre des). — V. *Cérémonies publiques. — Présidence de la Communauté.*

Présidence de la Communauté.

Exercice du droit de grâce. — Déc. du 9 fév. 1959, p. 9.

Représentant du Président de la Communauté. — Mode de nomination et attributions. — Déc. du 9 fév. 1959, p. 10.

Hauts commissaires représentants du Président de la Communauté dans les Etats. — Rang. — Prérogative. — Fonctions. — Ins. du 24 mars 1959, p. 35.

Création de la fonction de premier conseiller du représentant du Président dans chaque Etat. — Déc. du 12 juin 1959, p. 45.

Voir à chaque Etat, la nomination des hauts commissaires et des premiers conseillers.

Produits industriels, commerciaux et miniers. — V. *Commerce et industrie.*

Produits d'outre-mer.

Campagne cacaoyère 1959-1960. — Prix d'intervention du fonds national de régularisation des cours des produits d'outre-mer. — Arr. du 30 sept. 1959, p. 122.

Campagne caféière 1959-1960. — Prix d'intervention du fonds national de régularisation des cours des produits d'outre-mer. — Arr. du 23 nov. 1959, p. 132.

Politique étrangère. — V. *Postes diplomatiques et consulaires.*

Postes diplomatiques et consulaires.

Politique étrangère et représentation extérieure. — Définition. — Déc. du 9 fév. 1959, p. 9.

Délivrance des commissions consulaires aux consuls de la République française et de la Communauté. — Exequatur aux consuls étrangers. — Conditions. — Déc. du 14 avril 1959, p. 24.

Représentation extérieure. — Conditions de participation des Etats d'Afrique et de Madagascar. — Déc. du 12 juin, p. 42.

Exequatur accordé à un consul, p. 121.

Postes et télécommunications.

Organisation générale des télécommunications. — Déc. 14 avril 1959, p. 27.

R

Représentation extérieure. — V. *Postes diplomatiques et consulaires.*

S

Santé publique et population (Ministère).

COOPÉRATION SANITAIRE ET DE COOPÉRATION SOCIALE (SERVICES DE)

Attributions visées par le décret du 27 mars 1959 (aide et coopération) exercées au sein du ministère par deux services. — D. n° 59-1197 du 19 oct., p. 126.

Secrétariat général.

Secrétaire général. — Nomination de M. Raymond Janot. — Déc. du 9 fév. 1959, p. 8.

Délégation de signature au secrétaire général. — Déc. du 9 fév. 1959, p. 8.

Délégation de la signature du secrétaire général, p. 16, 27, 98, 105, 124, 129.

COMITÉS

- Comités des ministres. — Convocations, p. 19, 28, 38, 46, 114.
- Comité des compétences. — Création. — Déc. du 9 février 1959, p. 10. — Convocation, p. 11.
- Comités spécialisés. — Création. — Déc. du 9 fév. 1959 :
- Affaires économiques et financières, p. 10 ;
 - Justice et enseignement supérieur, p. 10 ;
 - Rapports de la Communauté avec les organisations internationales, p. 10.
 - Transports et télécommunications, p. 10 ;
 - Affaires économiques et financières. — Nomination du président du comité. — Déc. du 15 sept. 1959, p. 112. — Convocation, p. 121.
 - Justice et enseignement supérieur. — Nomination du président du comité. — Déc. du 19 oct. 1959, p. 124. — Convocation, p. 124.
 - Rapports de la Communauté avec les organisations internationales. — Nomination du président du comité. — Déc. du 25 mai 1959, p. 45. — Convocations, p. 46, 114.

NOMINATIONS

- Agents administratifs. — Arr. des 7 mars, p. 18 ; 20 mars, p. 27.
- Attachés. — Arr. des 7 mars, p. 18 ; 14 avril, p. 27 ; 30 avril, p. 36.
- Chargés de mission. — Nominations. — Arr. des 5 mars, p. 18 ; 14 avril, p. 27 ; 24 avril, p. 36 ; 29 juin, p. 98 ; 22 juil., p. 105 ; 15 sept., p. 112. — Cessation de fonctions, p. 98.
- Chef du service financier. — Arr. du 7 mars, p. 18.
- Conseillers techniques. — Arr. du 8 janvier, p. 17 ; 5 mars, p. 18.

Sénat de la Communauté.

- Loi organique. — Ord. n° 58-1255 du 19 déc. 1958, p. 5.

BUREAU

- Composition du bureau : président, vice-présidents et secrétaires, p. 106.

COMPOSITION

- Nombre de délégués des Etats au Sénat de la Communauté. — Fixation. — Déc. du 9 février 1959, p. 8.
- Délégués du Parlement de la République française et des assemblées législatives et autres membres de la Communauté. — Liste, p. 99.

CONVOCATION

- Convocation du Sénat en session ordinaire. — Déc. du 8 juil. 1959, p. 97.

GROUPES

- Liste des membres des groupes, p. 106.

SÉANCES

- Participation aux débats. — Désignation d'un membre du conseil exécutif. — Déc. du 15 juil. 1959, p. 104.
- Commissaires désignés auprès du Sénat pour assister aux débats pendant la session de juillet 1959. — Déc. du 15 juil. 1959, p. 104.
- Débats. — Assistance du secrétaire général de la Communauté. — Déc. du 28 juil. 1959, p. 104.

SESSION

- Ouverture de la session ordinaire. — Déc. du 8 juil. 1959, p. 97.
- Clôture de la session. — Déc. du 31 juil. 1959, p. 105.

Sénateurs.

- Indemnités allouées aux membres. — Déc. du 13 mars 1959, p. 17.
- Membre du Sénat de la Communauté : nomination de M. Fraissinet en remplacement de M. Fourcade, décédé, p. 124.

Sénégal (République du).

- Constitution du 24 janvier 1959, p. 82.
- Haut commissaire. — Intérim. — Déc. du 21 fév. 1959, p. 16.
- Premier conseiller du Haut commissaire. — Nomination. — Déc. du 1^{er} juil. 1959, p. 98.
- Université de Dakar. — Liste des spécialités sur lesquelles porte le doctorat (lettres). — Arr. du 21 août 1959, p. 113.
- Centre des œuvres universitaires de l'université de Dakar. — Création. — Déc. du 3 déc. 1959, p. 128.

Soudan (République soudanaise).

- Constitution du 23 janvier 1959, p. 86.
- Haut commissaire. — Nomination. — Déc. du 12 fév. 1959, p. 10.
- Premier conseiller du Haut commissaire. — Nomination. — Déc. du 16 juil. 1959, p. 105.

T

Tchad (République du).

- Constitution du 31 mars 1959, p. 89.
- Premier conseiller du Haut commissaire. — Nomination. — Déc. du 8 oct. 1959, p. 118.

Télécommunications. — V. Postes et télécommunications.

Togo (République togolaise). — V. Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Traité internationaux. — V. Conventions internationales.

Transports extérieurs et communs. — V. Marine marchande.

- Organisation générale des transports extérieurs et communs. — Déc. du 30 avril 1959, p. 34.